



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasante SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules, qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Pouvoir accompagner les clients au travers du travail sur les zones réflexes auriculaires et selon des protocoles précis et adaptés.
- ✓ Acquérir des outils de réflexologie auriculaire pour potentialiser les techniques de réflexologie et pour répondre à certaines problématiques en réflexologie.
- ✓ Connaître la cartographie auriculaire avec les pratiques spécifiques à la réflexologie auriculaire, et celles en lien avec la psychologie des émotions et somatisations du stress.
- ✓ Utiliser les différents outils pour la pratique auriculaire.
- ✓ Pratiquer les protocoles les plus importants de la réflexologie auriculaire générale et spécifique pour toutes les grandes fonctions du corps humain (système respiratoire, uro-génital, locomoteur, cardiovasculaire, métabolique, digestif, dermatologique, immunitaire, endocrinien et nerveux).

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : **du samedi 26 au dimanche 27 septembre et du mercredi 21 au jeudi 22 octobre 2026.**
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h, soit un total 28 heures de formation sur 4 jours.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Outils pédagogiques

En fonction de votre formation l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des ressources complémentaires.



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Dominique MATT DELAUME** (intervenant extérieur), infirmière DE, Certifiée de l'Ecole Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, aromathérapie intensive, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire et chinoise, certifiée en magnétisme et énergétique.



- **Avec la participation de Christian BUSSER** (intervenant permanent), créateur de la méthode DIPKAR, Dr en Pharmacie et en Ethnologie, certificat d'orthopédie pratique. Christian BUSSER ont été formés à l'Ecole d'André PASSEBECQ depuis 1995 et parmi d'autres disciplines naturopathiques aux points de KNAP ; ils sont d'anciens étudiants du Dr Jeanine FONTAINE, médecin cardiologue et ont été formés en réflexologie par Hervé MEYER dès 1989. Christian Busser a été formé en Réflexologie Auriculaire et dans l'utilisation d'appareils adaptés par Alexandre BARBAULT, Auriculothérapeute, élève direct du Dr Paul NOGIER, créateur de l'auriculothérapie et par le Dr Pio-François de Leuze, titulaire du DIU Auriculothérapie Paris Nord 2003 avec le Dr ALIMY, élève direct du Dr Paul Nogier.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

Lieu de l'action

Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

Jour 1 : Repérage des points majeurs dans les grands systèmes, au toucher et avec le matériel de base

- Histoire de la réflexologie auriculaire ; l'anatomie de l'oreille, son innervation.
- Repérage et cartographies auriculaires détaillées.
- Le matériel de base, les appareils de détection et de stimulation ; les rappels de la neurophysiologie. Différences entre auriculothérapie, auriculo médecine et réflexologie auriculaire, champ d'action de chacune et réglementation. Intérêts et limites de la réflexologie auriculaire.
- Les grands secteurs de l'oreille en réflexologie auriculaire ordonnés selon l'auriculothérapie du Dr Nogier sur la base des 3 tissus embryonnaires ; les cartes détaillées par grands systèmes physiologiques avec leurs points majeurs.
- Toucher réflexe auriculaire et techniques de travail.
- La triade de relaxation élargie (une base primordiale), les points omégas et autres points majeurs, conseils simples en cas de douleurs.
- Démonstrations et exercices.

Jour 2 : La pratique des protocoles

Pratique :

- Protocole général.
- Protocoles spécifiques dans divers dysfonctionnements.
- Démonstrations et exercices.
- Etude de cas.
- Démonstrations et exercices.



Jour 3 : Approfondissement et action de RA dans tous les grands systèmes physiologiques, les somatisations, la régulation émotionnelle avec pratique concrète.

- Révision des points déjà étudiés et approfondissement de l'action sur les 3 feuillets embryonnaires, et des 3 tempéraments correspondants ; révision du système nerveux autonome.
- Les points à doubles signification (par exemple physiologique et psychosomatique).
- Partage d'expériences et commentaires (si vous avez eu l'occasion de voir des clients en RA), compléments, ce qui introduira concrètement les grands protocoles.
- Réponses à vos questionnements et envies « d'aller encore plus loin ».
- Le bilan en réflexologie auriculaire.
- Protocoles les plus importants de la réflexologie auriculaire générale et spécifique pour toutes les grandes fonctions du corps humain (système respiratoire, uro-génital, locomoteur, cardiovasculaire, métabolique, digestif, dermatologique, immunitaire, endocrinien et nerveux).
- Douleurs, inflammations diverses, somatisations et régulation émotionnelle.
- Utilisation des différents outils type DT 20, palpeurs, toucher/massage, outils thaïlandais ou chinois ; la fréquence des soins.
- La pratique sur tables de massage et sur fauteuils de réflexologie avec mises en situation professionnelle en musique pour aller dans le sens de l'action de la réflexologie auriculaire sur les neuromédiateurs et la psyché.
- Démonstrations et exercices.

Jour 4 : Suite de la pratique des protocoles

Pratique :

- Le protocole général.
- Protocoles spécifiques dans divers dysfonctionnements (suite).
- Démonstrations et exercices.
- Comment présenter l'auriculothérapie
- Etude de cas.

Les participants seront regroupés à 2 par table avec un changement régulier de binôme afin d'entraîner la sensibilité du thérapeute.

Résumé : Interactions dans le plaisir de la découverte, bon sens et pragmatisme !

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours de vous entraîner auprès de personnes de votre choix.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner durant les cours, à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)
- Correction des pratiques et techniques.
- Evaluations orales durant la formation.

Appréciation des résultats : Certificat

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.



Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

6

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé par La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé par La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **300.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 450.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté**

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation **Réflexologie auriculaire 2026** financée par :

Nom – Prénom : _ _ _ _ _

8

300,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **REFLEXO-AUR-2026** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

300,00 € net de taxes

Soit 28 heures de formation sur 4 jours.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

9

Devis de la formation Réflexologie auriculaire 2026

Du samedi 26 au dimanche 27 septembre et du mercredi 21 au jeudi 22 octobre 2026.

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 28 heures de formation sur 4 jours.

Tarif : 300.00 € net de taxes



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

10

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « **Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur** », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 300 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).